

## FICHE 2 : COLLECTE DES DONNEES CLIENTS

---

- a. **But :**  
**Fournir des prestations et services, adaptés aux besoins du client**
- b. **Données traitées & consentement**
- c. **Destinataires**
- d. **Durée de conservation des données**
- Pendant les phases de projet, d'exécution et de service après-vente.
  - Récolte d'information quant à l'étude du projet, de l'ouvrage, établissement de devis et contrats ;
  - Prix de matériaux, produits.
  - Celles définies au point 2 de la Charte, ainsi que tout ce qui est en lien avec le budget, situation du client et de son bien, descriptif de ses besoins et goûts personnels et spécifiques, financement des travaux, solvabilité, descriptif du bien, etc.
  - Par la communication volontaire et/ou la signature d'un devis ou autre document contractuel, le client consent à la communication de ses données personnelles sans restriction à traiter dans le respect des principes énoncés au point 1, ce que lui garantit l'entreprise.
  - Ceux définis au point 4 de la Charte.
  - Les données personnelles sont conservées 10 ans, à compter de la livraison de chaque ouvrage et/ou prestation.

Les principes généraux de la *Charte*:

